

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022**

***PROCES-VERBAL***

Le 28 septembre 2022, 20h

Le Conseil Municipal de la ville de Gennevilliers, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni sous sa présidence.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Patrice LECLERC Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Laurent NOËL, Délia TOUMI, Philippe CLOCHETTE, Gregory BOULORD, Carole LAFON, Alexandra D'ALCANTARA, Belkacem OUCHEN, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, M'Hamed BINAKDANE, Christian DESCHÊNES, Céline LANOISELEE, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Éloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITI DINGONG, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

Zineb ZOUAOUI représentée par Chaouki ABSSI  
Christophe BERNIER représenté par Laurent NOEL  
Roger DUGUÉ représenté par Alexandra D'ALCANTARA  
Isabelle MASSARD représentée par Yasmina ATTAF  
Nadia MOUADDINE représentée par Patrice LECLERC  
Sofia MANSERI représentée par Éloi SIMON  
Sonia BLANC représentée par Véronique DESMETTRE  
Richard MERRA représenté par Délia TOUMI  
Aurélie REMACLE représentée par Philippe CLOCHETTE  
Fabienne MOREAU représentée par Gregory BOULORD  
Maria -Blanca FERNANDEZ représentée par Céline LANOISELEE  
Ahcen MEHARGA représenté par Karine CHALAH  
Christelle NEDELEC représentée par Sinan KARAKUS

**ABSENTS**

Philippe HALLAIS  
Ibrahima DIALLO

La séance ayant été déclarée ouverte, Khalid DAMOUN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptés.

Ces formalités accomplies,

LE CONSEIL,

## SOMMAIRE

<b>I) – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL .....</b>	<b>6</b>
Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du mercredi 29 juin 2022.....	6
<b>II) – POINT D’INFORMATION.....</b>	<b>6</b>
Synthèse du parc social de l’année 2021 .....	6
Bilan des activités d’été.....	11
<b>III) – EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS.....</b>	<b>11</b>
F1 – Budget Supplémentaire de la commune pour l’exercice 2022 .....	11
F2 – Budget Supplémentaire 2022 du budget de la Restauration du Personnel des Administrations Publiques .....	12
F3 – Budget Supplémentaire 2022 du budget du cinéma Jean Vigo .....	12
F4 – Exercice 2022 – Affectation du résultat du compte administratif 2021 de la commune de Gennevilliers.....	12
F5 – Exercice 2022 – Affectation du résultat du Compte Administratif 2021 du budget annexe de la restauration du personnel des Administrations Publiques.....	12
F6 – Exercice 2022 – Affectation du résultat du Compte Administratif 2021 du budget annexe du cinéma Jean Vigo.....	13
F7 – Autorisation de signature du contrat de développement Département-Ville (CDDV)	13
F8 – Attribution de subventions à des associations locales dans le cadre du contrat de Développement Département-Ville.....	13
F9 – Autorisation de signature du protocole pour les Quartiers d’avenir Hauts-de-Seine ..	13
F10 – « Quartiers d’avenir Hauts-de-Seine » – Autorisation de signature de la convention d’attribution d’une subvention pour la construction de l’Équipement Multifonctionnel, Culturel et Intergénérationnel (Centre Social Saad ABSSI) .....	14
F11 – « Quartiers d’avenir Hauts-de-Seine » – Autorisation de signature de la convention d’attribution d’une subvention pour la reconstruction du groupe scolaire Joliot Curie.....	15
F12 – Autorisation de signature de la convention de collecte de dons par la Fondation du Patrimoine .....	15
F13 – Garantie d'emprunt concernant le rachat du prêt Crédit Foncier (7194563) par la Caisse d’épargne, par l’association pour le développement des foyers – ADEF RÉSIDENCES...	16
F14 – Reversement d'une part de la taxe d'aménagement communale à l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.....	16
F15 – Autorisation de signature d'une convention de financement avec l'Association des Professionnels Libéraux de Santé de Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne (APLSG), pour le projet d'aménagement du nouveau site Gabriel Péri de la Maison de Santé Pluridisciplinaire des Agnettes.....	16
F16 – Versement d’une subvention en faveur de la Caisse d’Allocations Familiales des Hauts-de-Seine à l’attention de 1 708 allocataires pour un montant de 341 600 €......	17

F17 – Désignation d'un délégué par le Conseil Municipal au sein de l'association « Le Tamanoir – Café Musiques de Gennevilliers ».....	18
F18 – Désignation de représentants au Conseil local éducatif.....	18
F19 – Désignation d'un délégué par le Conseil Municipal au sein de l'association Vacances Voyages Loisirs.....	18
F20 – Désignation d'un membre au Comité directeur de l'association Gennevilliers Insertion .....	19
F21 – Désignation d'un représentant de la commune de Gennevilliers au Parlement étudiant .....	19
F22 – Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Comité d'Administration de la Caisse des Écoles .....	19
F23 – Désignation d'un délégué par le Conseil Municipal au sein de l'association Mission Locale .....	20
F24 – Désignation d'un membre du Conseil Municipal au conseil de l'école maternelle Kergomard.....	20
F25 – Désignation d'un délégué par le Conseil Municipal au sein de l'Office Municipal des Loisirs de Gennevilliers (O.M.L.).....	20
F26 – Désignation d'un conseiller municipal au sein du Comité d'Administration de l'association Biodivert'Cités des Agnettes .....	20
F27 – Désignation d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC).....	21
F28 – Entente Seine : désignation d'un délégué suppléant.....	21
F29 – Désignation d'un délégué suppléant par le Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).....	21
F30 – Désignation d'un délégué titulaire au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) .....	21
F31 – Désignation d'un élu à la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de Gennevilliers (SEMAG) .....	22
F32 – Désignation d'un représentant titulaire au Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI).....	22
F33 – Autorisation de signature de deux conventions entre le Département des Hauts-de-Seine et la ville de Gennevilliers, relatives à l'organisation et au financement des activités de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et du Centre de Planification et d'éducation Familiale (CPEF).....	22
F34 – Adhésion à la mission de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) mise en œuvre par le CIG petite couronne .....	22
F35 – Adhésion aux missions de médiation à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties mises en œuvre par le CIG petite couronne .....	23
F36 – Approbation d'une convention-cadre tripartite entre la collectivité, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région Île-de-France (CIG) et les agents concernés de la collectivité portant sur la période de préparation au reclassement (PPR) .....	23

F37 – Transformation d’un emploi non permanent d’agent.e de prévention-diététicien.ne, à temps complet, au sein du service Prévention santé de la Direction Municipale de la Santé et de la Prévention dans le cadre d’un contrat de projet .....	23
F38 – Actualisation du tableau des effectifs du Service Entretien Restauration Assistance (SERA) de la Direction de l’Enseignement Service Scolaire (DESS).....	23
F39 – Transformation d’un poste de chargé.e de missions habitat dégradé et copropriétés au sein de la Direction des Projets Opérationnels – poste de catégorie A à temps complet (attaché ou ingénieur).....	24
F40 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de récompenser chacun des lauréats de l’édition 2022 du « Concours de pitch – Entreprendre à Gennevilliers » selon le résultat des délibérations du jury constitué à ces fins .....	24
F41 – Transformation d’un poste au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne 2022.....	25
F42 – Attribution d’une subvention de 3 000 € pour le soutien à la population pakistanaise .....	25
F43 – Autorisation de signature du Contrat Local de Santé .....	25
F44 – Autorisation de signature de l’avenant n° 3-2022 à la convention d’objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l’association Intervalle .....	26
F45 – Autorisation de signature de l’avenant n° 5 à la convention d’objectifs 2018-2022 entre la ville de Gennevilliers et l’Office communal AGIR pour le versement d’une subvention complémentaire pour l’année 2022 .....	26
F46 – Autorisation de signature de l’avenant n° 1-2022 à la convention pluriannuelle d’objectifs entre la ville de Gennevilliers et l’association Gennevilliers Insertion.....	26
E1 – Attribution d’une subvention exceptionnelle à l’association Charly Pétanque en vue de la participation des équipes du club Charly Pétanque à l’international de pétanque en Espagne .....	27
E2 – Autorisation de signature de l’avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d’objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l’Association CSMG Rugby .....	27
E3 – Attribution d’une subvention de 3 000 € en solidarité avec la ville d’Ostrowiec .....	28
E4 – Attribution des subventions dans le cadre de l’appel à projets « Transitions » .....	28
E5 – Présentation du rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville à Gennevilliers - Rapport année 2021 .....	28
E6 – Autorisation de signature de l’avenant n° 2-2022 à la convention pluriannuelle d’objectifs entre la ville de Gennevilliers et l’association Mission locale .....	28
U1 – Autorisation de signature d’une convention de partenariat entre la ville de Gennevilliers et la Chambre Régional de l’Économie Sociale et Solidaire (CRESS) .....	29
U2 – Dénomination de la voie projetée située entre les rues Julien Mocquard et de l’Association .....	30
U3 – Dénomination de la voie projetée située entre les rues Julien Mocquard et du 8 mai 1945 .....	30
U4 – Dénomination de la voie projetée située entre les rues du 8 mai 1945 et Edmond Darbois.....	30
U5 – Dénomination de la voie projetée située à l’ouest du groupe scolaire Henry Wallon	31

U6 – Dénomination de la voie projetée située dans le prolongement de la rue des Agnettes .....	31
U7 – Dénomination de la voie projetée située dans le prolongement de la rue Julien Mocquard.....	31
U8 – Dénomination de la voie projetée située dans le prolongement de la rue Edmond Darbois.....	31
U9 – Dénomination du parvis du collège Édouard Vaillant .....	31
U10 – Dénomination de la voie projetée située entre les Rue Émile Zola et Brenu.....	31
U11 – Dénomination de la voie située entre les rues Croix des Vignes et de la découverte	32
U12 – Avis favorable à la prorogation de la durée de validité de la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) des Grésillons.....	32
U13 – Chandon Brenu : Approbation d'une convention de transfert des futurs ouvrages de voirie – Ilôt Brenu .....	32
U14 – Territoire économique : Acquisition amiable de lots de copropriété n° 49 et 70 situés 1/3 rue Charles Lacoste, parcelle cadastrée section L n° 13, d'une surface cadastrale d'environ 349 m <sup>2</sup> au profit de la Ville de Gennevilliers, appartenant à Madame Murielle Direz et Monsieur Hugo Buisson .....	33
U15 – Territoire économique : Approbation de la cession par la Ville de Gennevilliers au Département des Hauts-de-Seine des lots de copropriété n° 20, 21, 22 et 24 sis à Gennevilliers 31 avenue Louis Roche – parcelles cadastrées section N n° 228 et 229, d'une superficie cadastrale d'environ 765 m <sup>2</sup> . .....	33
U16 – Territoire économique : Approbation de la cession par la Ville de Gennevilliers à la société LCP FR DC 4 d'un ensemble immobilier sis à Gennevilliers 72-76 avenue Louis Roche – parcelles cadastrées section O n° 13 et 15, d'une superficie cadastrale d'environ 1 087 m <sup>2</sup> . .....	33
U17 – Adhésion au SIGEIF de la communauté d'agglomération Val Parisis (95) au titre de la compétence Infrastructures de recharge pour véhicules électriques .....	34
U18 – Adhésion au SIGEIF de la communauté de commune de la Vallée de l'Oise et des trois forêts (95) au titre de la compétence Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).....	34
U19 – Autorisation de signature de la convention portant accompagnement de la Ville par le CAUE92 pour la conception et l'animation d'ateliers « aménagement et construction durables » dédiés aux Directions municipales .....	35
U20 – Autorisation de signature de la convention portant attribution d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets « Émergence et amplification des projets alimentaires territoriaux » du plan France Relance .....	35
<b>IV) – VŒUX .....</b>	<b>35</b>
V1 – Appel du conseil municipal de Gennevilliers pour l'abandon du projet de Terminal 4 de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle et pour une réelle politique nationale de lutte contre les nuisances des aéronefs.....	35
V2 – Sortons le gaz et l'électricité des lois du marché ! .....	37
<b>V) – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MUNICIPALES.....</b>	<b>38</b>

## I) – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

*Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du mercredi 29 juin 2022*

*Rapporteur : Patrice LECLERC*

**Monsieur le Maire :** Je vous propose de passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. Le procès-verbal du 29 juin est approuvé.

*Vote : Adopté à l'unanimité*

**Monsieur le Maire :** Vous avez trouvé sur table deux vœux que vous aviez reçu auparavant : un appel du Conseil municipal de Gennevilliers pour l'abandon du projet de Terminal 4 de l'Aéroport Charles de Gaulle et pour une réelle politique nationale de lutte contre les nuisances des aéronefs. Un deuxième vœu qui, je crois, est amendé en séance, vous allez avoir le papier amendé, sur le thème « Sortons le gaz et l'électricité des lois du marché ! »

## II) – POINT D'INFORMATION

*Synthèse du parc social de l'année 2021*

**Carole LAFON :** Bonsoir. Comme chaque année, la Direction du logement et du patrimoine qui est devenue la Direction de l'habitat réalise une étude qui analyse les actions réalisées dans le cadre des orientations politiques municipales du logement. Cette synthèse du parc social présente des analyses descriptives et statistiques et détaille l'avancée des constructions ou des travaux en cours. Notre volonté est de permettre aux Gennevillois qui ne peuvent pas accéder au parc privé de plus en plus cher, y compris à Gennevilliers, de continuer à habiter dans leur Ville s'ils le désirent. Tout comme 2020, l'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire, mais de façon moins intense puisqu'elle a vu la levée des contraintes permettant de revenir à des conditions quasi normales d'accueil et d'instruction des dossiers. Malgré ces difficultés, nous avons poursuivi notre politique du logement volontariste, et en dépit des contraintes réglementaires ou financières, nous tenons notre engagement en favorisant la proximité avec les habitants.

Sur l'activité du service logement, comme je le disais tout à l'heure, il a pu reprendre de façon quasi normale en 2021, après une année 2020 qui a été très contrariée par la crise sanitaire. Il y a eu un système d'urne qui a été installé au rez-de-chaussée durant la période du Covid. Ce système a été pérennisé. Cette urne est bien identifiée et utilisée par les demandeurs. Cela permet de désengorger aussi le service logement des dépôts de documents qui ne nécessitent pas d'échange particulier. Cela permet aussi de simplifier le parcours des demandeurs. Les agents renseignent également les demandeurs par téléphone. En ce qui concerne les permanences, j'ai rencontré 142 ménages durant 39 permanences. Je rappelle que seuls les demandeurs qui ont 3 ans d'ancienneté ou plus peuvent demander un rendez-vous qui pourra ensuite être accordé selon le dossier. En 2021, le nombre de courriers de réponse envoyés par l'administration a augmenté, il s'élève à 660, il est supérieur aux 2 années précédentes, signe que le service a bien redémarré.

Sur le parc social sur la Ville de Gennevilliers, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Ville compte 12 755 logements sociaux conventionnés, contre 12 757 au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La Ville dispose donc de 67,47 % de logements sociaux ce qui fait d'elle la commune au plus fort taux de logements sociaux de tout le Département. Malgré quelques livraisons dans le centre-ville, le chiffre n'a quasiment pas varié à cause de la démolition de Brenu. Pour rappel, dans le Département, il y a 19 villes qui ne respectent pas la loi SRU avec un taux minimal réclamé de 25 % de logements sociaux et 9 sont même en dessous de 20 %. Un comparatif sur la slide a été fait sur les autres communes du T5 et au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les équilibres ne changent pas par rapport à l'année d'avant. Asnières et Bois-Colombes continuent d'être en fin de classement, respectivement à 21 et 19 %, en deçà des 25 % exigés. Bois-Colombes fait l'objet d'un arrêté de carence ce qui l'oblige à verser une compensation financière au fonds national d'aide à la pierre. Asnières, quant à elle, ne fait plus partie des communes faisant l'objet d'un arrêté de carence, bien que son taux soit inférieur au taux minimum légal, du fait de l'atteinte de l'objectif triennal de rattrapage.

Pour que le parc social soit de qualité, il faut qu'il bénéficie d'interventions régulières sur le cadre bâti et sur les espaces extérieurs. Il y avait des travaux qui étaient en cours ou qui se sont terminés en 2021. Il y a eu des travaux sur la résidence I3F Delacroix qui n'ont pas été terminés en 2021 à cause de retards cumulés de livraison de matériaux ou de défaillances d'entreprises. Il reste quelques interventions sur les espaces extérieurs, mais l'essentiel des travaux de réhabilitation de l'immeuble a été livré à la fin du mois de mai 2022. Pour Gennevilliers habitat, il y a eu le démarrage des travaux sur les immeubles de la place Indira Gandhi qui concernent 70 logements, sur la rue Marcel Lamour. Les travaux sur Gandhi devraient être réceptionnés le mois prochain, il faudra attendre encore un peu pour ceux de Marcel Lamour. Les travaux de la première tranche de l'extension de réhabilitation du foyer Adoma Lecoq, celui qui est devant le dépôt RATP côté Asnières, ont démarré par l'extension sur l'emprise de l'ancien hôtel des autobus. Le chantier a bien respecté ses délais et l'extension a pu accueillir ses résidents en août 2022. Le foyer Lecoq originel est quasiment vide et les travaux de réhabilitation vont pouvoir démarrer. Des travaux sont prévus en 2022 : la réhabilitation des tours 5-7 de la rue des Agnettes. Ils ont pris du retard, la livraison est prévue en septembre 2023. Il y a également la réhabilitation du parking souterrain du foyer Coallia rue Traversière.

Il y a toujours plusieurs projets de démolition/reconstruction qui durent depuis quelques années. La barre Brenu, l'immeuble a été grignoté et démolit durant le printemps 2022. La prochaine étape sera la construction de la nouvelle rue sur la parcelle et des derniers immeubles à livrer. Pour rappel, il y aura 205 logements, dont 97 en accession, 32 en accession sociale et 76 en PLS. De l'autre côté de la rue Brenu, l'opération du foyer Adoma est moins avancée. Ce foyer de 389 places doit être démolit. La démolition a pris du retard, car la Préfecture a des difficultés pour identifier une parcelle de reconstruction partielle du foyer démolit. Ils doivent reconstituer 100 places. La Ville d'Asnières vient de rétro-pédaler après avoir donné son accord sur une parcelle sur l'avenue Gabriel Péri ce qui aurait permis de ne pas trop éloigner les quelques résidents de Brenu qui seraient relogés dans cette nouvelle résidence. Les discussions et recherches vont reprendre, mais nous souhaitons que l'accord des 100 reconstitués à l'extérieur de la commune soit respecté par l'État. Aujourd'hui, il reste 64 résidents dans le foyer, mais plus de la moitié n'a pas été rencontrée et serait absente depuis le redémarrage de la MOUS au mois de janvier 2022. Pour la reconstitution, pour finir de reloger les résidents du foyer, il y aura la résidence Poissonnière, 50 places, qui sera livrée en 2023. Le foyer Adoma Lecoq va être restructuré. Aujourd'hui, ce sont 80 places en chambre avec cuisine et sanitaires partagés. Il sera transformé en résidence sociale de 83 logements. Il y aura le démarrage de la deuxième tranche qui est imminent avec une livraison prévue au troisième trimestre 2023.

*CM du 28 septembre 2022*

Comme je vous ai dit en introduction, nous avons eu très peu de livraison. C'est une année assez pauvre puisqu'il y a eu 50 logements sociaux, familiaux en face de la Mairie construits à la suite de la reconstitution des logements démolis lors de l'opération de la barre Brenu et 100 logements étudiants gérés par l'ALJT qui ont été livrés par séquence dans la même opération.

Sur les demandeurs de logements, le nombre de demandeurs franciliens qui demandent Gennevilliers est resté quasi stable en 2021 avec 24 012 demandeurs, contre 24 272 en 2020 et 6 382 demandeurs qui demandent Gennevilliers en première position, contre 6 467 en 2020. C'est ce chiffre qui est retenu par l'État pour désigner les demandeurs gennevillois. Nous préférons retenir un chiffre que l'on trouve plus pertinent qui est celui des demandeurs qui ont un lien avec la Ville, qu'ils soient habitants ou salariés. C'est ainsi que presque 6 000 personnes qui ont un lien avec la Ville ont placé Gennevilliers dans leur choix de commune. C'est parmi ce vivier que sont sélectionnés les candidats retenus sur le contingent Ville lors des attributions. 44 % des demandeurs ont plus de 4 ans d'ancienneté, délai à partir duquel le demandeur peut formuler un recours DALO du fait d'un délai d'attente anormalement long et 52 % des demandeurs ont moins de 3 ans d'ancienneté. On a fait aussi un petit focus sur les demandes qui ont plus de 10 ans, qui sont au nombre de 186. Il y a 30 demandeurs parmi ces demandes les plus anciennes qui sont logés dans un logement social qui correspond à leur composition familiale, 55 qui n'ont plus de lien avec la Ville et 93 qui ont déjà eu au moins une proposition, mais en moyenne ils en ont eu 2,8 c'est-à-dire qu'il y en a qui sont assez difficiles à satisfaire ou ils ont des situations particulières qui ne permettent pas le relogement, soit des ressources, ils sont hors plafond ou des ressources trop basses, ou ils sont propriétaires de leur résidence principale. 73 % des demandeurs sont éligibles à un logement PLAI, contre 58 % dans les Hauts-de-Seine.

Pour les chiffres qui vont suivre et dans l'obligation de travailler sur des données fiables, l'échantillon d'analyse est réduit à 3 392 demandeurs, soit les demandes qui sont gérées directement par le service logement de la Ville et de Gennevilliers habitat. On estime qu'elles sont à jour au niveau des documents fournis, alors que les autres demandeurs, ce n'est souvent que du déclaratif, ce ne sont pas des données très fiables. Les demandeurs restant en majorité des personnes sans enfant, ainsi plus de la moitié des demandeurs, 54 %, sont potentiellement relogeables sur des T1 ou T2. Pour les logements les plus grands, près de 31 % des demandeurs sont potentiellement relogeables dans des T4 ou plus et 92 % des demandeurs dont le dossier est géré par la Ville ou Gennevilliers habitat ont un lien corallien avec la Ville, qu'il soit via le domicile, le travail, ou les deux. Au niveau du statut d'activité, 58 % sont en emploi, dont 79 % en CDI ou agents de la fonction publique, 11 % au chômage et 28 % dans une situation d'inactivité (retraite, invalidité). 42 % des demandeurs sont déjà des locataires HLM, ils demandent une mutation pour plus grand en majorité. 22 % sont chez leurs parents ou leurs enfants et 15 % des demandeurs sont locataires du parc privé. Les statuts sont en adéquation avec les motifs de demande, 37 % souhaitent un logement plus grand. En revanche, les motifs de demandes inscrits sur le CERFA ont changé et l'item « personne hébergée ou sans logement » qui représentait 30 % des demandeurs l'an dernier est désormais éclaté en plusieurs catégories, pas forcément bien explicites et compréhensibles. La demande est concentrée sur les T2-T3, mais il est à noter que la typologie retenue pour ces chiffres ne concerne que la typologie minimum que le demandeur demande. Ainsi, un demandeur qui coche, par exemple T1, T2, T3 sera compté comme un demandeur de T1. Or la demande de T2 qui est déjà très importante est sous-évaluée, car dans la réalité les demandeurs refusent largement les T1, même dans le cas où ils ont demandé T1 et T2.

Ils veulent un T2, c'est pour cela que le temps d'attente est très important sur les T2. La typologie minimum demandée est T2-T3 et représente 60 % des demandes.

Les attributions de logement sont en baisse par rapport à 2020 avec près de 45 logements attribués en moins. Ceci s'explique par le nombre de nouveaux logements construits qui ne permet pas une rotation du parc. Sur les réservations, le contingent Ville reste le plus utilisé, mais il y a un rééquilibrage avec les réservations Action Logement qui sont quasiment au niveau des attributions de l'État. On dit qu'il y a des réservataires, mais cela peut être différent des attributaires, car parfois des logements sont potentiellement utilisables pour du relogement prioritaire ou laissés pour un tour, pour un réservataire au profit d'un autre. La plupart des logements attribués en 2021 sont des T3, 36 % et T2, 31 %. Viennent ensuite les T4, 22 %, T1, 13 % et les T5 et plus 3 %. La part des T1 et T2 est plus importante parmi les logements attribués, 44 %, que dans le total des logements sociaux genevillois, 33 %. En effet, ces logements ont un taux de rotation plus important. L'ancienneté moyenne d'attribution est de 4 ans et 3 mois en 2021, contre 4 ans et 5 mois en 2020. Cette moyenne varie beaucoup selon les réservataires. La Ville et la Préfecture ont tendance à reloger les ménages qui ont une ancienneté plus élevée. L'ancienneté des dossiers Ville est de 5 ans et 5 mois en 2021. On remarque aussi que l'ancienneté la plus importante sur un échantillon significatif est pour les ménages relogés via le contingent Ville et se concentre sur les T2, T3 et T4.

Pour nous, les 2 critères importants pour une désignation sur un logement sont le lien avec la Ville, domicile et/ou travail et l'ancienneté de la demande que la Ville revendique et ils se traduisent bien dans les chiffres d'attribution. A contrario, on peut constater que la part des dossiers attribués de moins d'un an est particulièrement élevée dans certaines villes du T5 et dans les Hauts-de-Seine. Ces chiffres qui dépassent parfois le tiers des attributions totales interpellent lorsque l'on voit la durée moyenne d'attente liée à la pénurie de logements en Île-de-France. En regardant dans le détail par réservataire, c'est encore plus parlant, avec 97 % des attributions sur le contingent communal qui ont un lien avec la Ville et plus de 72 % des dossiers qui ont 5 ans et plus. Action Logement poursuit des objectifs différents. Ils sont beaucoup moins territorialisés, ils ont moins de pression sur la demande, mais plus de la moitié de leurs attributions en 2021 avaient un rapport avec la commune, le travail ou le domicile. On remarque également que les ménages qui sont relogés sur le contingent Préfecture fonctionnaires ont des profils atypiques. Aucun n'a de lien avec la Ville. 20 % d'entre eux ont moins d'un an d'ancienneté. Pour rappel, les fonctionnaires d'État ont accès à une plateforme et postulent directement sur des logements. Si on fait un focus sur les demandeurs de moins d'un an, sur les relogements de demandeurs de moins d'un an à Gennevilliers, plus de la moitié, 60 %, de ces attributions relèvent d'attributions via Action Logement ou Préfecture fonctionnaires. Les autres attributions concernent soit des relogements liés à des opérations aux Agnettes, soit des relogements liés à l'hygiène ou aux opérations d'urbanisme.

Sur les publics prioritaires, en 2021, 162 ménages prioritaires ont été relogés à Gennevilliers, dont 82 % de DALO. Ces ménages ont un lien avec la Ville pour 71 % d'entre eux. Comme on peut le voir sur cette diapo, 76 % des ménages DALO relogés sur le contingent préfectoral ont un lien avec la Ville. Comme l'année dernière, ce chiffre élevé a été permis par le travail au quotidien du service logement pour être en mesure de proposer des contre-propositions genevilloises crédibles lors de propositions de dossiers sans lien avec la commune de la Préfecture. Les besoins de relogement pour les femmes victimes de violence ont aussi été prises en compte. Une famille a été relogée sur le contingent de la Ville. La Ville travaille aussi en ce moment sur un projet partenarial de résidence pour femmes. On espère qu'il pourra voir le jour rapidement.

Comme on l'avait déjà expliqué les années passées, il y a maintenant des objectifs à obtenir. Un des objectifs est l'objectif de relogement de 25 % de demandeurs qui appartiennent au premier quartile de ressources. Cela veut dire qu'ils gagnent moins de 833 € par mois, hors Quartiers Politiques de la Ville. Cet objectif pour la Ville n'a pas été rempli, mais on peut voir globalement que nous avons un taux de réalisation dans la moyenne de l'Île-de-France, des Hauts-de-Seine et du T5. L'objectif n'est pas rempli, car il reste difficile de trouver des logements qui ont un niveau de loyer correspondant aux ressources des ménages du premier quartile, hors QPV et ailleurs, mais il y a aussi un nombre de refus non négligeable que nous allons désormais suivre attentivement afin que le chiffre soit reconnu par l'État pour qu'il se base sur le nombre de propositions faites et non pas sur le nombre d'attributions réelles sur lequel on n'a pas de prise, qui dépend de la réponse du candidat. Cela nous rapprocherait fortement de l'objectif à atteindre. Sur les relogements des personnes, or premier quartile dans les QPV, l'objectif est atteint et même dépassé. À l'échelle de la Ville, l'Action Logement n'a pas rempli son objectif de 25 % de candidats DALO sur son contingent. C'est encore plus difficile d'ailleurs pour les bailleurs qui ne disposent pas du même vivier pour trouver des candidats reconnus prioritaires. En 2021, il y a eu 2 relogements provenant de l'habitat indigne. Nous avons fait d'autres logements pour des ménages dont les logements étaient suivis par le service hygiène et sécurité avec parfois des mises en demeure assez importantes, mais que l'on ne peut pas classer en habitat indigne, car il n'y a pas eu de prise d'arrêté. Concernant les Agnettes, 3 relogements ont été faits sur les réservations Ville afin de permettre la réhabilitation des tours 5 et 7 et 4 ménages qui habitent au 9 rue des Agnettes ont également été relogés sur notre contingent en prévision de la démolition de la tour. 6 relogements concernant la tour des Agnettes ont été faits sur le contingent Ville en 2021. À l'issue du pic de la crise sanitaire, le service logement s'est de nouveau mobilisé pour accueillir de nouveau les demandeurs. Néanmoins, en dépit de nos efforts, la pression du nombre de demandeurs se conjugue toujours avec une réelle pénurie. Cette pénurie est entretenue par le faible taux de rotation. En effet, l'État rend difficile la construction pour les villes qui ont déjà un taux important de logement social et certaines villes alentour ne respectent pas au moins à minima la loi SRU. Les injonctions contradictoires de l'État à faire de la mixité sociale et les objectifs à atteindre inscrits dans la charte intercommunale d'attribution complexifient parfois les attributions et ne tiennent pas toujours compte du profil particulier de notre Ville dotée de façon homogène sur tout son territoire de logements sociaux. La Ville essaye donc de composer au mieux avec toutes les contraintes auxquelles elle fait face pour produire du logement de qualité et tenter de répondre aux besoins de tous nos demandeurs, pas seulement des ménages reconnus DALO ou ceux dont la situation est la plus confortable, comparativement aux autres demandeurs. Nous avons ainsi lancé en 2020 une OPA destinée à améliorer l'habitat privé. Son périmètre d'intervention s'étend potentiellement sur 3 403 logements au total, dont 2 414 situés dans des immeubles en copropriété et 989 logements individuels. Sur ce périmètre, 700 logements ont été identifiés comme devant faire l'objet d'améliorations. Pour l'instant, plus de 800 000 € de travaux d'amélioration ont été décidés et actés pour 122 logements, 55 % des 800 000 € étant subventionnés par les financeurs, en premier lieu l'ANAH, mais aussi la Ville de Gennevilliers. Pour ces 122 logements, 46 ont pu aussi bénéficier d'une subvention de l'ANAH qui sont plus conséquentes en 2021. Le service hygiène et sécurité délivre également des permis de louer. En 2021, on a eu 160 demandes de permis de louer. 107 ont été autorisés et 53 refusés. Cet outil a pour vocation de contrôler la relocation des logements privés. Tous ces dispositifs ont une finalité commune, c'est notre fil de notre politique du logement, pour permettre à chacun des Genevillois d'accéder et de vivre dans un logement abordable, adapté et confortable.

Pour finir, je profite de cette présentation pour remercier pour tout le travail effectué la Direction de l'habitat pour leur professionnalisme, leur efficacité. Il se cache, mais je voulais féliciter Maël GAYARD pour sa promotion de Directeur de cette Direction, et je sais pouvoir compter sur lui pour bien gérer cette Direction et continuer tout le travail effectué. Merci.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Merci. Félicitations, Monsieur GAYARD. Je croyais que vous alliez nous payer un pot ce soir pour votre promotion, mais je crois que vous êtes définitivement radin. Merci pour cet exercice de transparence sur les attributions de logements et sur la situation du logement qui est, de mon point de vue, une des situations les plus graves et qui risque de s'aggraver pour les familles, qui fait souffrir des familles et des personnes. J'appelle à être attentif sur toutes les actions que l'on peut mener pour obtenir plus de logements sociaux dans notre Métropole. J'attire l'attention sur le tableau par les années d'attributions, car cela démontre 2 choses. D'une part, que la crise est grave puisqu'on arrive à plus de 5 ans d'attente pour des attributions de logement, et d'autre part que l'on respecte nos engagements c'est-à-dire les dates des demandeurs d'attribution de logement. Cela pourrait se comparer avec des tas d'autres villes.

Avant de passer aux délibérations, je vous rappelle tout simplement, comme d'habitude, que les Conseillers intéressés ne doivent pas prendre part au vote des délibérations sur lesquelles ils auraient un intérêt, eux ou leur famille.

*Bilan des activités d'été*

*Point reporté.*

### III) – EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS

**Finances, Budget, Administration Générale, Personnel Communal, Informatique, Communication, Relations Publiques, Restauration, Solidarité, Action Sociale, Handicapés, Santé, Retraités**

*F1 – Budget Supplémentaire de la commune pour l'exercice 2022*

*Rapporteur : M'hamed BINAKDANE*

Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir. Il s'agit de proposer au vote du Conseil municipal le Budget Supplémentaire de la commune pour 2022.

**Monsieur le Maire :** C'est une présentation succincte, merci. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Qui est pour ? Qui s'abstient ? 4 abstentions, je vous remercie. On note qu'il y a un pouvoir pour Monsieur KARAKUS. Donc cela fait 5 abstentions. 3 plus 2, pas 3 et 3, il n'a le droit qu'à un pouvoir. On avait le droit à 2 pouvoirs à l'époque de la Covid. On vérifiera, plutôt que de vous dire des bêtises, on vérifiera. Si le règlement de la période Covid perdure, vous avez effectivement droit à 2 pouvoirs. Je crois qu'il y a eu un arrêté d'État comme quoi c'était fini, vous n'auriez droit qu'à un pouvoir.

*Vote : Adoptée à la majorité ; Pour : 36 ; Absentions : 5 Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS), Sinan KARAKUS, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Laetitia GHIRARDI*

***F2 – Budget Supplémentaire 2022 du budget de la Restauration du Personnel des Administrations Publiques***

***Rapporteur : Christian DESCHESES***

Le Budget Supplémentaire constate l'affectation du résultat du Compte administratif 2021 ainsi que divers ajustements de crédits entre chapitres.

**Monsieur le Maire :** Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Même vote.

*Vote : Adoptée à la majorité ; Pour : 39 ; Absentions : 2 Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS), Sinan KARAKUS*

***F3 – Budget Supplémentaire 2022 du budget du cinéma Jean Vigo***

***Rapporteur : Yasmina ATTAF***

Il s'agit du Budget Supplémentaire du budget du cinéma Jean Vigo.

**Monsieur le Maire :** Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Unanimité. Je vous remercie.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39 ; Abstentions : 2 Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS), Sinan KARAKUS*

***F4 – Exercice 2022 – Affectation du résultat du compte administratif 2021 de la commune de Gennevilliers***

***Rapporteur : M'hamed BINAKDANE***

L'affectation du résultat en fonctionnement de l'exercice 2021 est proposée au vote du Conseil municipal. Il détermine ainsi quelle part vient financer l'investissement de l'exercice 2022 et quelle part est conservée en fonctionnement.

**Monsieur le Maire :** Merci. Des interventions ? Je n'en vois pas. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

*Vote : Adoptée à la majorité ; Pour : 36 ; Absentions : 5 Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS), Sinan KARAKUS, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Laetitia GHIRARDI*

***F5 – Exercice 2022 – Affectation du résultat du Compte Administratif 2021 du budget annexe de la restauration du personnel des Administrations Publiques***

***Rapporteur : Carole LAFON***

Il s'agit de l'affectation du résultat du Compte Administratif 2021 du budget annexe de la restauration du personnel des Administrations Publiques.

**Monsieur le Maire :** Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

*Vote : Adoptée à la majorité ; Pour : 39 ; Absentions : 2 Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS), Sinan KARAKUS*

**F6 – Exercice 2022 – Affectation du résultat du Compte Administratif 2021 du budget annexe du cinéma Jean Vigo**

*Rapporteur : Véronique DESMETTRE*

Il s'agit de l'affectation du résultat du Compte Administratif 2021 du budget annexe du cinéma Jean Vigo.

**Monsieur le Maire :** Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41.*

**F7 – Autorisation de signature du contrat de développement Département-Ville (CDDV)**

*Rapporteur : Alexandra D'ALCANTARA*

Il s'agit de l'autorisation de signature du contrat de développement Département-Ville (CDDV)

**Monsieur le Maire :** Merci. Je vous fais remarquer que nous avons gagné une hausse avec ce contrat dans le cadre de notre négociation, puisque les financements progressent de 27,5 % ce qui est plutôt bien, auxquels se rajouteront, on le verra tout à l'heure, les contrats d'avenir. On va remercier le Département. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez.

*Vote : Adoptée à la majorité ; Pour : 36 ; Absentions : 5 Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS), Sinan KARAKUS, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Laetitia GHIRARDI*

**F8 – Attribution de subventions à des associations locales dans le cadre du contrat de Développement Département-Ville**

*Rapporteur : Alexandra D'ALCANTARA*

Il s'agit de l'attribution de subventions à des associations locales dans le cadre du contrat de Développement Département-Ville.

**Monsieur le Maire :** Merci. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ?

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 33 ; NPPV : 7 Mohamed GRICHI, Mohamed DDANI, Délia TOUMI, Ibrahima NDIAYE, Fabienne MOREAU (représenté par Grégory BOULORD), Zine BOUKRICHE, Céline LANOISELEE*

**F9 – Autorisation de signature du protocole pour les Quartiers d'avenir Hauts-de-Seine**

*Rapporteur : Ibrahima N'DIAYE*

Il s'agit de l'autorisation de signature du protocole pour les Quartiers d'avenir Hauts-de-Seine

**Monsieur le Maire :** C'est vraiment du plus, car nous avons réussi à négocier 10 M€ supplémentaires pour Gennevilliers pour essayer d'améliorer la situation, et obtenu du Département.

**Laetitia GHIRARDI :** Nous sommes ravis de l'obtention de ces fonds pour un programme d'une telle envergure. C'est de bon augure pour notre commune, mais nous voudrions tout de même indiquer, après avoir rencontré à maintes reprises des locataires du quartier des Agnettes, que ces travaux deviennent un calvaire quotidien pour eux. Ils sont en grande souffrance. Ils n'ont aucun interlocuteur que ce soit au niveau de Gennevilliers habitat ou de la Ville et encore moins au niveau des entreprises qui interviennent. C'est bien de mettre de l'argent dans un super projet, on ne dit pas que c'est mal, mais il faudrait penser à coordonner mieux les choses et à informer les locataires pour qu'ils puissent enfin être acteurs aussi de la rénovation de leur quartier.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup. Dire qu'ils n'ont pas d'interlocuteur n'est pas tout à fait juste, car on y est passé. J'ai pu moi-même discuter avec eux lors de la visite de quartier au pied de leur bâtiment.

**Laetitia GHIRARDI :** On n'a peut-être pas rencontré les mêmes personnes.

**Monsieur le Maire :** Il n'y a pas plus de proximité que cela. Il y avait du monde, ils étaient tous descendus pour dire ce qui allait et ce qui n'allait pas. Effectivement, il y a des questions de coordination avec l'entreprise, puisque Gennevilliers habitat est intervenu auprès de l'entreprise qui ne tient pas toujours ses engagements de délai et de rencontre. Gennevilliers a fait son travail et revoit. D'ailleurs, des travaux ont été arrêtés pour que cette coordination puisse être mieux faite, en plus du problème d'acheminement de matériel. Nous avons une réunion avec les habitants le 4 octobre.

**Laetitia GHIRARDI :** Oui, j'ai vu cela.

**Monsieur le Maire :** On tient compte des difficultés. Qui est pour ? L'unanimité. Je vous remercie.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41.*

**F10 – « Quartiers d'avenir Hauts-de-Seine » – Autorisation de signature de la convention d'attribution d'une subvention pour la construction de l'Équipement Multifonctionnel, Culturel et Intergénérationnel (Centre Social Saad ABSSI)**  
**Rapporteur : Ibrahima N'DIAYE**

Cette délibération concerne les Quartiers d'avenir Hauts-de-Seine. Il s'agit d'une autorisation de signature de la convention d'attribution d'une subvention pour la construction de l'Équipement Multifonctionnel, Culturel et Intergénérationnel (Centre Social Saad ABSSI).

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il des interventions ? Madame CHALAH.

**Karine CHALAH :** Justement, on est content que Monsieur ABSSI soit honoré, mais on voulait vous relancer sur notre ami Kader OTMAN, à savoir si sa mémoire va être aussi honorée.

**Monsieur le Maire :** Je ne voudrais pas être désagréable, mais comparer Monsieur OTMAN à Monsieur ABSSI, il y a des échelles. On a prévu une salle au Centre social, quand le Centre social sera fini on le fera, mais sur une rue ou un bâtiment communal ce n'est pas de la même échelle. Mais on tiendra notre engagement, mais comme on avait dit que ce serait au Centre

social, il faut que le Centre social soit construit. C'est compréhensible. Merci. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

**Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41.**

***F11 – « Quartiers d'avenir Hauts-de-Seine » – Autorisation de signature de la convention d'attribution d'une subvention pour la reconstruction du groupe scolaire Joliot Curie***  
***Rapporteur : Délia TOUMI***

Bonsoir. Toujours dans le cadre du dispositif Quartiers d'avenir, il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention attributive d'une subvention qui a atteint la hauteur de 5 M€ pour le projet de démolition/reconstruction de l'école Joliot Curie au sein de l'ANRU et du quartier des Agnettes.

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Unanimité, je vous remercie.

**Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41**

***F12 – Autorisation de signature de la convention de collecte de dons par la Fondation du Patrimoine***  
***Rapporteur : Zine BOUKRICHE***

C'est une autorisation de signature de la convention de collecte de dons par la Fondation du Patrimoine.

**Monsieur le Maire :** Merci. C'est pour les écuries Richelieu. Madame GHIRARDI.

**Laetitia GHIRARDI :** C'était pour savoir où cela en était justement, parce qu'on n'a pas l'impression que cela bouge énormément.

**Monsieur le Maire :** Vous avez raison, cela ne bouge pas énormément, mais on va vous expliquer pourquoi cela ne bouge pas. Madame PEREZ.

**Anne-Laure PEREZ :** Cela bouge, mais pas publiquement, car pour l'instant on est en train de travailler avec les architectes, et notamment l'architecte des Bâtiments de France. C'est un travail un peu compliqué, car on a l'architecte des Bâtiments de France derrière nous qui vérifie le projet sur chaque partie et qui nous impose, vous devez le savoir, on l'a souvent dit, une manière de construire avec des matériaux spécifiques. Il faut qu'il soit validé, donc cela prend un peu de temps, car les architectes des Bâtiments de France ne sont pas nombreux. On est en phase finale de ce travail. Normalement, en 2023, on va pouvoir commencer les travaux. Dès que le site est assez sécurisé pour le faire visiter aux habitants, on le fait. On pensait plutôt à l'automne 2023, mais je ne peux pas vous donner de date précise. Par ailleurs, on a lancé le mécénat. Vous le savez, on l'avait commencé avec la Fondation et là, on lance le mécénat auprès des particuliers. On va pouvoir continuer à travailler sur le financement du projet. C'est vrai que c'est long, vous avez raison. Le travail que l'on fait est un travail caché pour pouvoir réhabiliter ces écuries avec les matériaux de l'époque et l'aspect qu'elles avaient à l'époque. C'est un travail aussi de négociation avec l'architecte des Bâtiments de France, car on n'est pas toujours d'accord sur un certain nombre de choses. Je vous donne un exemple, on a bataillé un certain temps sur la taille des fenêtres, par exemple et sur ce que l'on a la possibilité de faire et de ne pas faire. Cela prend un certain temps, effectivement. Mais une fois que l'ensemble sera

validé, ce sera un beau bâtiment. Ce n'est pas un bâtiment simple et ce n'est pas une réhabilitation simple, comme on réhabilite les logements. Une réhabilitation n'est jamais simple, mais c'est beaucoup moins simple que de réhabiliter les tours des Agnettes, par exemple.

**Laetitia GHIRARDI** : Je n'en disconviens pas.

**Monsieur le Maire** : On essaye de garder l'enveloppe à 3 M€ ce qui n'est pas évident. Merci. Qui est pour le lancement de l'appel de fonds ? Je vous remercie, l'unanimité.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

***F13 – Garantie d'emprunt concernant le rachat du prêt Crédit Foncier (7194563) par la Caisse d'épargne, par l'association pour le développement des foyers – ADEF RÉSIDENCES***  
**Rapporteur : Véronique DESMETTRE**

Il s'agit d'une garantie d'emprunt concernant le rachat du prêt Crédit Foncier (7194563) par la Caisse d'épargne, par l'association pour le développement des foyers – ADEF RÉSIDENCES.

**Monsieur le Maire** : Merci. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

***F14 – Reversement d'une part de la taxe d'aménagement communale à l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine***  
**Rapporteur : Anne-Laure PEREZ**

Il s'agit du reversement d'une part de la taxe d'aménagement communale à l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine. Depuis la loi de décembre 2021 pour les finances 2022, nous sommes obligés de partager la taxe d'aménagement au sein du bloc communal. Donc, les 7 communes qui forment le territoire reversent 0,1 % du produit de la taxe d'aménagement perçu sur l'année N-1.

**Monsieur le Maire** : Merci. Pas d'intervention ? Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41.*

***F15 – Autorisation de signature d'une convention de financement avec l'Association des Professionnels Libéraux de Santé de Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne (APLSG), pour le projet d'aménagement du nouveau site Gabriel Péri de la Maison de Santé Pluridisciplinaire des Agnettes***  
**Rapporteur : Belkacem OUCHEN**

Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention de financement avec l'Association des Professionnels Libéraux de Santé de Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne (APLSG), pour le projet d'aménagement du nouveau site Gabriel Péri de la Maison de Santé Pluridisciplinaire des Agnettes.

**Monsieur le Maire :** Merci. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie. Cela fait partie de notre combat contre la désertification médicale et pour retenir des médecins sur la Ville.

**Vote :** *Adoptée à l'unanimité ; Pour : .41*

**FI6 – Versement d'une subvention en faveur de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine à l'attention de 1 708 allocataires pour un montant de 341 600 €.**

**Rapporteur :** Gregory BOULORD

Bonsoir. Pour cette délibération, la forte croissance de l'inflation impacte les factures énergétiques et le coût des produits de première nécessité des familles de condition modeste, parmi celles-ci les familles monoparentales sont particulièrement touchées. La volonté municipale de soutenir les familles monoparentales par le biais d'une aide qui leur permettra de faire face à leurs besoins fondamentaux, le versement de cette aide financée par la Ville doit être assuré par la Caisse d'Allocations Familiales. L'aide est destinée aux familles monoparentales avec enfant de moins de 20 ans, à savoir 1 708 allocataires répartis comme suit : 1 005 en emploi, 329 en chômage, 374 en inactivité. Le montant de cette aide sera de 200 € par foyer versé à l'automne 2022 pour un montant total de 341 600 €.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention en faveur de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine à l'attention de 1 708 allocataires.

**Monsieur le Maire :** Merci. On reproduit ce que l'on a fait pendant la crise de la Covid et tout fonctionne bien, le versement se ferait en novembre. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

**Karine CHALAH :** C'était juste pour vous dire que notre Groupe soutient cette aide financière aux familles, surtout par ces temps de fins de mois difficiles pour les familles à cause de la baisse des pouvoirs d'achat. C'est d'ailleurs une proposition qui a fait partie de notre programme de campagne municipale. Cela dit, ne faut-il pas cibler les familles les plus en grande difficulté pour vraiment les remonter, les tirer vers le haut, pour que les situations soient pérennes ?

**Monsieur le Maire :** Merci. Il y a des questions de budget de la Ville.

**Karine CHALAH :** Je sais bien.

**Monsieur le Maire :** Il faudra me dire ce que vous supprimez, ce n'est pas marqué dans votre programme municipal. Un budget s'équilibre.

**Karine CHALAH :** Il y a des idées qui sont communes, il faut le reconnaître.

**Monsieur le Maire :** On va aussi continuer, on a repris les distributions alimentaires que l'on a faites le week-end dernier avec 1 300 personnes qui sont passées. On n'a malheureusement pas eu assez puisqu'à 16h c'était fini. On va reproduire de telles distributions, certainement en novembre-décembre, il faut que l'on arrive à caler les dates, décembre c'est sûr et de monter le nombre de paniers à 1 500 pour arriver à répondre à la demande. Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

**Vote :** *Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41.*

***F17 – Désignation d'un délégué par le Conseil Municipal au sein de l'association « Le Tamanoir – Café Musiques de Gennevilliers »***  
***Rapporteur : Mohamed DDANI***

Chers collègues, Monsieur le Maire. Il s'agit de la désignation par le Conseil municipal d'un délégué au sein du Conseil d'administration de l'association « Le Tamanoir – Café Musiques de Gennevilliers », conformément aux articles 5 A et 10 de ses statuts.

**Monsieur le Maire :** Merci. Nous proposons de désigner à la place de Monsieur CAZAUX, Monsieur Philippe MILLER qui n'est pas élu, mais qui est le Directeur du Conservatoire et qui nous permettra de mieux travailler la liaison Tamanoir-Conservatoire.  
Y a-t-il d'autres propositions ? Qui est pour cette proposition ?

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39 ; NPPV : 2 Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI***

***F18 – Désignation de représentants au Conseil local éducatif***  
***Rapporteur : Délia TOUMI***

À la suite de la démission de Gwenola HAUG, de Jacqueline MARICHEZ CLERO et d'Abdelnasser LAJILI, il y a lieu de désigner trois représentants au conseil local éducatif.

**Monsieur le Maire :** Pour remplacer Madame HAUG, il est proposé Monsieur Laurent NOËL. Pour remplacer Madame MARICHEZ CLERO, il est proposé Monsieur HALLAIS et pour remplacer Monsieur LAJILI, il faudrait que le Groupe nous dise. Vous ne savez pas. Comment fait-on ? Le Conseil local, je ne sais pas quand il se réunit. On peut peut-être désigner les deux et il restera un poste vacant. On fait comme ça. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39 Ont été désignés Laurent NOEL et Philippe HALLAIS***

***F19 – Désignation d'un délégué par le Conseil Municipal au sein de l'association Vacances Voyages Loisirs***  
***Rapporteur : Mohamed DDANI***

Il s'agit de la désignation d'un délégué par le Conseil Municipal au sein de l'association Vacances Voyages Loisirs.

**Monsieur le Maire :** Merci. À la place de Madame Gwenola HAUG, il est proposé Monsieur Laurent NOËL. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

**Karine CHALAH :** Je voulais me proposer, c'est possible ?

**Monsieur le Maire :** Est-ce que vous êtes d'accord pour que l'on fasse un vote à main levée sur les candidatures ou on fait un vote à bulletin secret ? Il faut le décider.

**Karine CHALAH :** Bulletin secret.

**Monsieur le Maire :** Vote à bulletin secret, on ne peut pas le refuser. On va attendre, on prépare les bulletins de vote. Madame CHALAH, comme vous n'avez pas de procuration, vous n'avez qu'une voix. Je vous rappelle le vote, vous mettez un seul nom ou pas de nom.

Si vous avez pouvoir, n'oubliez pas de voter pour votre pouvoir, soit Monsieur NOËL, soit Madame CHALAH. Madame CHALAH, l'administration me fait remarquer qu'il y a une erreur dans votre pouvoir, c'est Madame CHALAH qui donne pouvoir à Monsieur MEHARGA, donc vous retirez un bulletin, s'il vous plaît. On vérifie. Le message qu'on a reçu c'est : « je soussignée, Madame CHALAH Karine, Conseillère municipale, déclare donner mon pouvoir à Monsieur AHCEN MEHARGA pour le Conseil municipal du 29 septembre. » Vous n'avez pas de pouvoir. Je vous remercie. Je me demande même si votre présence est licite. Est-ce qu'il y a deux Conseillers municipaux qui veulent bien dépouiller ? Madame CHALAH, vous voulez bien faire le dépouillement ? Si je comprends bien, il faut que l'on modifie tous les votes depuis le début. Pour le Groupe les Gennevillois, il n'y a que deux voix.

#### *Dépouillement du vote*

**Monsieur le Maire :** Merci. Donc 4 bulletins pour Madame CHALAH et tout le reste pour Laurent NOËL. Je vous remercie.

*Vote pour Laurent NOËL : 36 ; Vote pour Karine CHALAH : 5.*

#### ***F20 – Désignation d'un membre au Comité directeur de l'association Gennevilliers Insertion Rapporteur : Patrice LECLERC***

**Monsieur le Maire :** Il est proposé de désigner Monsieur BRIFFAULT à la place de Madame HAUG. Est-ce que vous souhaitez un vote à bulletin secret ? Non. Un vote à main levée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Non-participation au vote ? L'Opposition. Je vous remercie.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 37 ; NPPV : 2. Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI.  
Abstention : 2 Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS), Sinan KARAKUS.*

#### ***F21 – Désignation d'un représentant de la commune de Gennevilliers au Parlement étudiant Rapporteur : Khalid DAMOUN***

Il s'agit de la désignation d'un représentant de la commune de Gennevilliers au Parlement étudiant, l'instance qui se trouve sur le site de l'Université Paris Cergy.

**Monsieur le Maire :** Merci. Il est proposé Madame TOUMI comme titulaire, Monsieur MERRA comme suppléant. Vote à main levée, vous êtes d'accord ? Non-participation au vote. L'Opposition. Qui est pour ? Le reste. Je vous remercie.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

#### ***F22 – Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Comité d'Administration de la Caisse des Écoles Rapporteur : Patrice LECLERC***

**Monsieur le Maire :** Il s'agit de désigner un représentant du Conseil Municipal au Comité d'Administration de la Caisse des Écoles. Il est proposé de désigner Laurent NOËL en

remplacement de Gwenola HAUG. Vote à main levée. Même vote ? Non-participation ? Je vous remercie.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

***F23 – Désignation d'un délégué par le Conseil Municipal au sein de l'association Mission Locale***

***Rapporteur : Patrice LECLERC***

**Monsieur le Maire :** Il s'agit de désigner un délégué au Conseil Municipal au sein de l'association Mission Locale. Il est proposé de désigner Jacques BRIFFAULT en remplacement de Gwenola HAUG. Même vote ? Je vous remercie.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 4*

***F24 – Désignation d'un membre du Conseil Municipal au conseil de l'école maternelle Kergomard***

***Rapporteur : Mariama GASSAMA***

Toujours suite à la démission de Madame HAUG, il s'agit de désigner un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'école maternelle Kergomard.

**Monsieur le Maire :** Merci. Il est proposé Monsieur BOUKRICHE Zine. Même vote ? Je vous remercie.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

***F25 – Désignation d'un délégué par le Conseil Municipal au sein de l'Office Municipal des Loisirs de Gennevilliers (O.M.L.)***

***Rapporteur : Isabelle TITTI DINDONG***

Il s'agit de désigner un délégué par le Conseil Municipal au sein de l'Office Municipal des Loisirs de Gennevilliers (O.M.L.).

**Monsieur le Maire :** Merci. Il est proposé Laurent NOËL à la place de Madame HAUG. Même vote, je vous remercie.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

***F26 – Désignation d'un conseiller municipal au sein du Comité d'Administration de l'association Biodivert'Cités des Agnettes***

***Rapporteur : Céline LANOISELEE***

Désignation d'un conseiller municipal au sein du Comité d'Administration de l'association Biodivert'Cités des Agnettes.

**Monsieur le Maire :** Comme on n'est jamais mieux servi que par soi-même, on propose Madame LANOISELEE à la place de Monsieur BERNIER. Même vote ? Je vous remercie.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour 41*

***F27 – Désignation d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)***  
***Rapporteur : Patrice LECLERC***

**Monsieur le Maire :** Il s'agit de désigner un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC). Il est proposé que Jacques BRIFFAULT remplace Christophe BERNIER. Même vote, je vous remercie.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour :41***

***F28 – Entente Seine : désignation d'un délégué suppléant***  
***Rapporteur : Alexandra D'ALCANTARA***

Il s'agit de désigner un délégué suppléant en remplacement de Monsieur BERNIER.

**Monsieur le Maire :** Il s'agit de Céline LANOISELEE en remplacement de Monsieur BERNIER. Même vote ? Je vous remercie.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour :41***

***F29 – Désignation d'un délégué suppléant par le Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)***  
***Rapporteur : Éloi SIMON***

Bonsoir. Il s'agit de la désignation d'un délégué suppléant par le Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

**Monsieur le Maire :** Merci. On vous propose Jacques BRIFFAULT à la place de Laurent NOËL. Même vote ? Je vous remercie.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour :41***

***F30 – Désignation d'un délégué titulaire au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF)***  
***Rapporteur : Éloi SIMON***

Il s'agit de désigner un délégué titulaire au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF).

**Monsieur le Maire :** On désigne Monsieur BRIFFAULT à la place de Laurent NOËL. Même vote ? Je vous remercie.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41***

***F31 – Désignation d'un élu à la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de Gennevilliers (SEMAG)***

***Rapporteur : Anne-Laure PEREZ***

Il s'agit de désigner un élu à la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de Gennevilliers (SEMAG) en remplacement de Monsieur BERNIER.

**Monsieur le Maire :** On propose Céline LANOISELEE. Même vote ? Je vous remercie.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41***

***F32 – Désignation d'un représentant titulaire au Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI)***

***Rapporteur : Céline LANOISELEE***

Désignation d'un représentant titulaire au Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI).

**Monsieur le Maire :** Nous proposons Madame Céline LANOISELEE. Même vote, je vous remercie.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41***

***F33 – Autorisation de signature de deux conventions entre le Département des Hauts-de-Seine et la ville de Gennevilliers, relatives à l'organisation et au financement des activités de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et du Centre de Planification et d'éducation Familiale (CPEF)***

***Rapporteur : Yasmina ATTAF***

Il s'agit d'autoriser la signature de deux conventions entre le Département des Hauts-de-Seine et la ville de Gennevilliers, relatives à l'organisation et au financement des activités de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et du Centre de Planification et d'éducation Familiale (CPEF).

**Monsieur le Maire :** Merci. C'est plutôt bien, car pendant un moment on avait beaucoup de peurs pour ces deux organismes très utiles. On parlait même de fermeture et ce n'est pas le cas. Qui est pour ? L'unanimité. Je vous remercie.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41.***

***F34 – Adhésion à la mission de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) mise en œuvre par le CIG petite couronne***

***Rapporteur : Philippe CLOCHETTE***

C'est l'adhésion à la mission de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) mise en œuvre par le CIG petite couronne.

**Monsieur le Maire :** Je ne sais pas pourquoi on vote si c'est obligatoire. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41.*

**F35 – Adhésion aux missions de médiation à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties mises en œuvre par le CIG petite couronne**

*Rapporteur : Laurent NOËL*

Il s'agit d'adhérer aux missions à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties mises en œuvre par le CIG petite couronne.

**Monsieur le Maire :** Merci. C'est la suite de la délibération précédente. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

**F36 – Approbation d'une convention-cadre tripartite entre la collectivité, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région Île-de-France (CIG) et les agents concernés de la collectivité portant sur la période de préparation au reclassement (PPR)**

*Rapporteur : Laurent NOËL*

Il s'agit d'approuver une convention-cadre tripartite entre la collectivité, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région Île-de-France (CIG) et les agents concernés de la collectivité portant sur la période de préparation au reclassement (PPR).

**Monsieur le Maire :** Merci. Même vote, j'imagine. Je vous remercie.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41.*

**F37 – Transformation d'un emploi non permanent d'agent. e de prévention-diététicien.ne, à temps complet, au sein du service Prévention santé de la Direction Municipale de la Santé et de la Prévention dans le cadre d'un contrat de projet**

*Rapporteur : Belkacem OUCHEN*

Il s'agit de la transformation d'un emploi non permanent d'agent. e de prévention-diététicien.ne, à temps complet, au sein du service Prévention santé de la Direction Municipale de la Santé et de la Prévention dans le cadre d'un contrat de projet.

**Monsieur le Maire :** Merci. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41.*

**F38 – Actualisation du tableau des effectifs du Service Entretien Restauration Assistance (SERA) de la Direction de l'Enseignement Service Scolaire (DESS)**

*Rapporteur : Délia TOUMI*

Il s'agit de voter l'actualisation du tableau des effectifs du Service Entretien Restauration Assistance (SERA) de la Direction de l'Enseignement Service Scolaire (DESS).

**Monsieur le Maire :** Merci. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

**F39 – Transformation d'un poste de chargé.e de missions habitat dégradé et copropriétés au sein de la Direction des Projets Opérationnels – poste de catégorie A à temps complet (attaché ou ingénieur)**

*Rapporteur : Mariama GASSAMA*

Il s'agit de la transformation d'un poste de chargé.e de missions habitat dégradé et copropriétés au sein de la Direction des Projets Opérationnels – poste de catégorie A à temps complet (attaché ou ingénieur).

**Monsieur le Maire :** Merci. Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

**F40 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de récompenser chacun des lauréats de l'édition 2022 du « Concours de pitch – Entreprendre à Gennevilliers » selon le résultat des délibérations du jury constitué à ces fins**

*Rapporteur : Chaouki ABSSI*

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire de récompenser chacun des lauréats de l'édition 2022 du « Concours de pitch – Entreprendre à Gennevilliers » selon le résultat des délibérations du jury constitué à ces fins.

**Monsieur le Maire :** Merci. Une intervention.

**Laetitia GHIRARDI :** Comme l'indique la délibération, c'est une chose qui perdure dans le temps, cela fait la neuvième année que cela a été mis en place, ce qui est très bien, j'en conviens. Néanmoins, nous aimerions avoir un bilan chiffré. Est-ce qu'il y a un suivi sur l'efficacité de ce concours, un retour d'expérience ? Est-ce que les entreprises qui ont eu un coup de pouce apportent un bénéfice aux Gennevillois ? Ce sont toutes ces petites questions, on voudrait avoir un peu plus d'explications.

**Monsieur le Maire :** On pourra vous le donner en détail, mais il y a de belles réussites puisqu'une des femmes qui avait l'année dernière gagné le premier prix s'est installée. Il y a un suivi qui est fait ensuite.

**Laetitia GHIRARDI :** On aimerait bien l'avoir.

**Monsieur le Maire :** Vous voyez cela, Monsieur ABSSI pour que l'on ait des suites ?

**Chaouki ABSSI :** Entendu.

**Laetitia GHIRARDI :** Merci.

**Monsieur le Maire :** Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie. Il y a des échecs aussi. Je me rappelle qu'un jeune de Gennevilliers qui avait fait un système de vélos et qui avait gagné un prix, sa boîte n'a pas tenu dans la durée, mais il y a de belles réussites. Je pense que c'est plus souvent le cas.

**Vote :** Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41

**F41 – Transformation d'un poste au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne 2022**

**Rapporteur :** Christian DESCHESES

Il s'agit de la transformation d'un poste au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne 2022.

**Monsieur le Maire :** Merci. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

**Vote :** Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41

**F42 – Attribution d'une subvention de 3 000 € pour le soutien à la population pakistanaise**

**Rapporteur :** Céline LANOISELEE

Il s'agit d'attribuer ce soir une subvention de 3 000 € pour le soutien au Pakistan. Je vous rappelle que le Pakistan a été victime de terribles inondations avec un bilan très lourd, plus d'un millier de morts, plus d'un million de logements détruits. Cette subvention de 3 000 € sera versée au Secours Populaire, au Secours Catholique et à la Croix-Rouge via le CCAS, associations qui pourront ainsi aider au mieux la population pakistanaise.

**Monsieur le Maire :** J'imagine qu'il y a l'unanimité. Je vous remercie.

**Vote :** Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41

**F43 – Autorisation de signature du Contrat Local de Santé**

**Rapporteur :** Belkacem OUCHEN

Il s'agit d'autoriser la signature du Contrat Local de Santé. Conscientes que les enjeux de santé constituent des axes structurants du développement local et de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, la commune de Gennevilliers, l'ARS, la Préfecture des Hauts-de-Seine et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ont engagé depuis 2011, la mise en place d'un Contrat Local de Santé sur le territoire de Gennevilliers, outil participant à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé. Les signataires du Contrat local de santé sont : la Ville de Gennevilliers, la Préfecture des Hauts-de-Seine, l'Agence régionale de santé et l'Assurance maladie. Le Contrat local de santé de Gennevilliers constitue le volet santé du contrat de ville. Il comprend un diagnostic santé et des fiches actions. L'élaboration et la signature du contrat local de santé sont également nécessaires à l'obtention de subventions de l'Agence régionale de santé sur les années à venir.

**Monsieur le Maire :** Merci. Des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Unanimité, je vous remercie.

**Vote :** Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41

***F44 – Autorisation de signature de l'avenant n° 3-2022 à la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'association Intervalle***  
***Rapporteur : Éloi SIMON***

Il s'agit de l'autorisation de signature de l'avenant n° 3-2022 à la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'association Intervalle.

**Monsieur le Maire :** Merci. Des interventions ? Je n'en vois pas. Unanimité ? Je vous remercie.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41***

***F45 – Autorisation de signature de l'avenant n° 5 à la convention d'objectifs 2018-2022 entre la ville de Gennevilliers et l'Office communal AGIR pour le versement d'une subvention complémentaire pour l'année 2022***  
***Rapporteur : Mohamed GRICHI***

Il s'agit de l'autorisation de signature de l'avenant n° 5 à la convention d'objectifs 2018-2022 entre la ville de Gennevilliers et l'Office communal AGIR pour le versement d'une subvention complémentaire pour l'année 2022.

**Monsieur le Maire :** Merci. Monsieur CLOCHETTE, Madame DESMETTRE et Madame Maria-Blanca FERNANDEZ ayant plus de 60 ans ne prennent pas part à ce vote. Je plaisante, c'est parce qu'ils sont membres de l'association. C'est l'unanimité ? Je vous remercie.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 38 ; NPPV : 3 Philippe CLOCHETTE, Véronique DESMETTRE, Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE).***

***F46 – Autorisation de signature de l'avenant n° 1-2022 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Gennevilliers Insertion***  
***Rapporteur : Alexandra D'ALCANTARA***

Il s'agit d'autoriser la signature de l'avenant n° 1-2022 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Gennevilliers Insertion.

**Monsieur le Maire :** Monsieur CHOUKRI, Monsieur ABSSI, Monsieur BOULORD, Madame GHIRARDI et Monsieur DIALLO ne prendront pas part au vote. Et Monsieur BRIFFAULT que l'on vient d'élire à la place de Madame HAUG. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 37 ; NPPV : 4. Chaouki ABSSI, Grégory BOULORD, Laetitia GHIRARDI, Ibrahima NDIAYE***

**Enseignement, Éducation, Culture, Sports, Formation Professionnelle, Intendance Scolaire, Fêtes et Cérémonies, Vie Associative, Jumelages, Enfance, jeunesse, Pré-ados, Séjours, Loisirs Familiaux, Crèches, Petite Enfance, Prévention Sécurité.**

***E1 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Charly Pétanque en vue de la participation des équipes du club Charly Pétanque à l'international de pétanque en Espagne***  
***Rapporteur : Mohamed GRICHI***

Il s'agit de l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Charly Pétanque en vue de la participation des équipes du club Charly Pétanque à l'international de pétanque en Espagne.

**Monsieur le Maire :** Merci. Unanimité ? Je vous remercie.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41.***

***E2 – Autorisation de signature de l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'Association CSMG Rugby***  
***Rapporteur : Zine BOUKRICHE***

C'est une délibération qui vise à autoriser le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs afin de verser 50 000 € à l'Association CSMG Rugby qui, comme vous le lisez, est montée en Fédérale 1. On leur souhaite beaucoup de succès, puisque c'est la dernière étape avant le monde professionnel. Il y a besoin de les accompagner et cette subvention sera faite de manière plus large puisqu'il y aura aussi le développement du rugby féminin, développement de l'école de rugby et des liens avec les partenaires éducatifs comme le collège et le lycée.

**Monsieur le Maire :** Merci. Nous avons beaucoup insisté pour qu'ils continuent d'être bons sur le rugby éducatif avec les enfants et les Gennevillois dans le club. C'est ce qu'ils essayent de faire, et ils sont pleins, voire trop pleins pour cette année. Qui est pour ? Une intervention.

**Laetitia GHIRARDI :** Je voudrais intervenir. Lors du CM du mois de juin, j'avais fait une demande de l'obtention des demandes de dossiers de subvention pour les associations qui touchaient plus de 10 000 €. À ce jour, je n'ai toujours rien.

**Monsieur le Maire :** Avoir les dossiers de demandes de subventions ?

**Laetitia GHIRARDI :** Oui les dossiers de demandes de subventions.

**Monsieur le Maire :** Je pense qu'on ne vous les enverra pas, mais il est possible de les consulter sur place.

**Laetitia GHIRARDI :** Lors du CM du mois de juin, on m'avait dit : « oui, on va vous les envoyer », et je n'ai rien.

**Monsieur le Maire :** Il faut que l'on regarde. Ce sont de gros dossiers, ce sera plutôt à consulter sur place. On peut voir cela, c'est votre droit. Je vous remercie. Pour le vote, qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

**Vote :** *Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39 NPPV : Mohamed DDANI, Mohamed GRICHI.*

**E3 – Attribution d'une subvention de 3 000 € en solidarité avec la ville d'Ostrowiec**

**Rapporteur :** *Céline LANOISELEE*

Il s'agit d'attribuer une subvention de 3 000 € en solidarité avec la ville d'Ostrowiec. Je rappelle que notre Ville jumelée polonaise d'Ostrowiec est elle-même jumelée avec une ville ukrainienne et elle a accueilli, à ce titre, depuis le début de la guerre une centaine de réfugiés ukrainiens, de femmes, d'enfants. Cette subvention de 3 000 € qui complète une subvention que l'on a déjà versée de 3 000 € auparavant va permettre à Ostrowiec de soutenir les réfugiés ukrainiens.

**Monsieur le Maire :** C'est plus exactement en solidarité avec les Ukrainiens puisqu'on aide Ostrowiec qui aide les Ukrainiens. Au total, on aura versé 6 000 € dans cette aide. Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

**Vote :** *Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

**E4 – Attribution des subventions dans le cadre de l'appel à projets « Transitions »**

**Rapporteur :** *Céline LANOISELEE*

Il s'agit d'attribuer des subventions dans le cadre de l'appel à projets « Transitions ».

**Monsieur le Maire :** Merci. Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

**Vote :** *Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41.*

**E5 – Présentation du rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville à Gennevilliers - Rapport année 2021**

**Rapporteur :** *Alexandra D'ALCANTARA*

Il s'agit de la présentation du rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville à Gennevilliers - Rapport année 2021.

**Monsieur le Maire :** Merci. C'est un gros dossier, vous l'avez tous lu. Y a-t-il des interventions ? Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

**Vote :** *PREND ACTE*

**E6 – Autorisation de signature de l'avenant n° 2-2022 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Mission locale**

**Rapporteur :** *Chaouki ABSSI*

Il s'agit d'une Autorisation de signature de l'avenant n° 2-2022 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Mission locale.

**Monsieur le Maire :** Monsieur ABSSI, Madame MANSERI, Madame BLANC, Monsieur N'DIAYE et Monsieur MEHARGA ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

**Karine CHALAH :** Le pouvoir de Monsieur MEHARGA est correct.

**Monsieur le Maire :** Ce n'est pas celui que l'on a.

**Karine CHALAH :** Je viens de le renvoyer.

**Monsieur le Maire :** Vous en avez fait un autre entre temps.

**Karine CHALAH :** Ce n'est pas moi qui l'aie fait, c'est Monsieur MEHARGA qui vient de me l'envoyer.

**Monsieur le Maire :** Il vient de vous l'envoyer, ce n'est pas celui que l'on a reçu. Vous êtes à la limite de fabriquer un faux, si vous me dites que ce n'est pas le même.

**Karine CHALAH :** Je viens de le recevoir.

**Monsieur le Maire :** Vous venez de le recevoir, ce n'est pas celui que l'on avait reçu.

**Karine CHALAH :** Laissez tomber.

**Sinan KARAKUS :** Elle vient de dire qu'elle vient de recevoir la preuve que MEHARGA lui a envoyé le même que vous avez reçu.

**Monsieur le Maire :** Venez le lire, s'il vous plaît. Vous pourriez croire que c'est moi qui raconte des histoires. Ce que je vous propose c'est de venir le lire devant tout le monde.

**Karine CHALAH :** Il vient de me le renvoyer.

**Monsieur le Maire :** Donc, c'est un autre. Monsieur ABSSI, sur la convention avec la Mission Locale, on peut passer au vote. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

**Vote :** *Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; NPPV : 5 Chaouki ABSSI, Sofia MANSERI (représentée par Eloi SIMON), Sonia BLANC (représentée par Véronique DESMETTRE), Ibrahima NDIAYE et Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH).*

**Urbanisme, Travaux, Aménagement, Action Foncière, Logement et Population, Développement Économique, Environnement, Développement Durable, Circulation, Transport, Voirie, Hygiène-Sécurité.**

**UI – Autorisation de signature d'une convention de partenariat entre la ville de Gennevilliers et la Chambre Régional de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS)**  
**Rapporteur : Gregory BOULORD**

Dans le cadre de son soutien au développement de l'Économie Sociale et Solidaire à Gennevilliers, la Ville souhaite porter deux actions en 2022 avec la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire.

La première concerne un évènement de sensibilisation à destination des jeunes autour des métiers de la transition écologique et solidaire qui se tiendra le 15 octobre. La deuxième concerne le développement d'affaires entre structures de l'ESS de la transition écologique et les entreprises classiques qui se tiendra en novembre. Les modalités du partenariat Ville/CRESS autour de ces deux actions sont encadrées dans la convention. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Monsieur le Maire :** Merci. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Qui est contre ? L'unanimité, je vous remercie.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41***

***U2 – Dénomination de la voie projetée située entre les rues Julien Mocquard et de l'Association  
Rapporteur : Laurent NOËL***

Il est proposé de dénommer la voie projetée située entre les rues Julien Mocquard et de l'association : Allées Wangari Muta Maathai (1940-2011) biologiste, professeure d'anatomie en médecine vétérinaire, militante politique et écologiste kenyane a été la première femme d'Afrique de l'Est à obtenir une Licence en biologie en 1964, puis un Doctorat en 1971. Elle fonde en 1977 le mouvement de la Ceinture Verte, un mouvement qui a permis à 30 000 femmes d'être formées à la sylviculture et de planter 51 millions d'arbres au Kenya. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup. Je remercie Anne-Laure PEREZ qui préside cette Commission et la Commission qu'elle préside, car il y a un gros travail de recherche et de féminisation des noms de rues et de propositions sur la diversité dans notre Ville. Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41***

***U3 – Dénomination de la voie projetée située entre les rues Julien Mocquard et du 8 mai 1945  
Rapporteur : Délia TOUMI***

Il est proposé de dénommer la voie projetée située entre les rues Julien Mocquard et du 8 mai 1945 : rue Hubertine Auclert que vous connaissez peut-être un peu mieux.

**Monsieur le Maire :** Unanimité ? Je vous remercie.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41***

***U4 – Dénomination de la voie projetée située entre les rues du 8 mai 1945 et Edmond Darbois  
Rapporteur : Jacques BRIFFAULT***

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41.***

**U5 – Dénomination de la voie projetée située à l'ouest du groupe scolaire Henry Wallon**  
**Rapporteur : Anne-Laure PEREZ**

**Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41.**

**U6 – Dénomination de la voie projetée située dans le prolongement de la rue des Agnettes**  
**Rapporteur : Ibrahima NDIAYE**

**Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41.**

**U7 – Dénomination de la voie projetée située dans le prolongement de la rue Julien Mocquard**  
**Rapporteur : Carole LAFON**

Il est proposé d'attribuer à la voie située dans le prolongement de la rue Julien Mocquard le nom de rue Julien Mocquard.

**Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41**

**U8 – Dénomination de la voie projetée située dans le prolongement de la rue Edmond Darbois**  
**Rapporteur : Maria-Blanca FERNANDEZ**

**Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41.**

**U9 – Dénomination du parvis du collège Édouard Vaillant**  
**Rapporteur : Khalid DAMOUN**

Il s'agit de dénommer le parvis du collège Édouard Vaillant, de lui donner une autre appellation que maintenant. Il est proposé de l'appeler Zaha Hadid en mémoire de l'architecte irakienne. Cela faisait l'objet d'un projet qui a été mené par le club ados et la structure Thomas Bessot concernant l'utilisation qui pouvait être faite de cet espace, un peu différente autour de la question de l'art. Il y avait un projet la Place des Artistes qui a été mené pendant un peu plus d'un an, car malheureusement c'est un espace qui est occupé par notre jeunesse, parfois pour des choses pas top et on en oublie les autres usages que l'on pouvait en faire. On essaye d'amener les habitants à regarder différemment. Le projet se termine cette année. Merci.

**Monsieur le Maire :** Merci. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie. C'est un beau nom.

**Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41**

**U10 – Dénomination de la voie projetée située entre les Rue Émile Zola et Brenu**  
**Rapporteur : Isabelle TITTI DINDONG**

Il s'agit de précéder à la désignation de la voie projetée entre les rues Émile Zola et Brenu pour l'appeler rue Camille Claudel (1864-1943) sculptrice et artiste peintre.

**Monsieur le Maire :** Merci. Unanimité aussi, je vous remercie.

**Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41.**

***U11 – Dénomination de la voie située entre les rues Croix des Vignes et de la découverte  
Rapporteur : Anne-Laure PEREZ***

Il est proposé de dénommer la voie située entre la rue croix des vignes et de la découverte rue Geneviève de Gaulle-Antonioz (1920-2002) Résistante française puis militante des droits humains et de la lutte contre la pauvreté. Elle a été la femme qui a créé la belle Association ATD Quart Monde.

**Monsieur le Maire :** Merci. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

**Vote :** Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41.

***U12 – Avis favorable à la prorogation de la durée de validité de la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) des Grésillons  
Rapporteur : Anne-Laure PEREZ***

Il s'agit de donner un avis favorable à la prorogation de la durée de validité de la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) des Grésillons. Sur proposition de la ville initialement compétente, une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) a été créée en 2012 sur le territoire économique/Secteur des Grésillons. Cette procédure permet de constituer une réserve foncière afin d'y préserver un aménagement cohérent. Vous savez dans ce secteur, c'est un aménagement pour de l'activité économique, et à cette fin de se prémunir contre le risque d'une évolution non maîtrisée du prix des terrains. C'est grâce à cela que l'on peut continuer à aménager le secteur économique, d'accueillir de très belles entreprises. Dernièrement, nous avons accueilli l'entreprise Balas dans ce secteur, et nous avons pu permettre à l'entreprise Up Chèque Déjeuner de se réinstaller sur la Commune. Compte tenu de la fin de validité des effets de la ZAD en décembre 2022, il est opportun de donner un avis favorable à la prorogation de la durée de validité de la ZAD afin que l'Établissement Public Territorial Boucle nord de Seine, qui, depuis a pris la compétence aménagement, désormais compétent puisse constituer une réserve foncière à l'intérieur du périmètre figurant sur le plan que vous avez dans le dossier.

**Monsieur le Maire :** Merci. C'est notre contribution à la lutte contre la spéculation foncière. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

**Vote :** Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41.

***U13 – Chandon Brenu : Approbation d'une convention de transfert des futurs ouvrages de voirie – Ilôt Brenu  
Rapporteur : Yasmina ATTAF***

Il s'agit de l'approbation d'une convention de transfert des futurs ouvrages de voirie sur l'Ilôt Brenu. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de transfert des futurs ouvrages de voirie de l'Ilôt Brenu dans laquelle la société Seqens s'engage à céder à titre gratuit la nouvelle voie reliant la rue Brenu et la rue Émile Zola, parcelle cadastrée section AJ n° 265, d'une surface cadastrale d'environ 898 m<sup>2</sup>, ainsi que le mobilier, les espaces verts et les réseaux en infrastructures.

**Monsieur le Maire :** Si on suit bien, ce doit être la rue Camille Claudel. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41.*

**U14 – Territoire économique : Acquisition amiable de lots de copropriété n° 49 et 70 situés 1/3 rue Charles Lacoste, parcelle cadastrée section L n° 13, d'une surface cadastrale d'environ 349 m<sup>2</sup> au profit de la Ville de Gennevilliers, appartenant à Madame Murielle Direz et Monsieur Hugo Buisson**

**Rapporteur : Chaouki ABSSI**

Sur le territoire économique, il s'agit d'une acquisition amiable de lots de copropriété n° 49 et 70 situés 1/3 rue Charles Lacoste, parcelle cadastrée section L n° 13, d'une surface cadastrale d'environ 349 m<sup>2</sup> au profit de la Ville de Gennevilliers, appartenant à Madame Murielle Direz et Monsieur Hugo Buisson.

**Monsieur le Maire :** Merci. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41.*

**U15 – Territoire économique : Approbation de la cession par la Ville de Gennevilliers au Département des Hauts-de-Seine des lots de copropriété n° 20, 21, 22 et 24 sis à Gennevilliers 31 avenue Louis Roche – parcelles cadastrées section N n° 228 et 229, d'une superficie cadastrale d'environ 765 m<sup>2</sup>.**

**Rapporteur : Chaouki ABSSI**

Sur le territoire économique, il s'agit de l'approbation de la cession par la Ville de Gennevilliers au Département des Hauts-de-Seine des lots de copropriété n° 20, 21, 22 et 24 sis à Gennevilliers 31 avenue Louis Roche – parcelles cadastrées section N n° 228 et 229, d'une superficie cadastrale d'environ 765 m<sup>2</sup>.

**Monsieur le Maire :** Merci. L'unanimité aussi, je vous remercie.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41.*

**U16 – Territoire économique : Approbation de la cession par la Ville de Gennevilliers à la société LCP FR DC 4 d'un ensemble immobilier sis à Gennevilliers 72-76 avenue Louis Roche – parcelles cadastrées section O n° 13 et 15, d'une superficie cadastrale d'environ 1 087 m<sup>2</sup>**

**Rapporteur : Chaouki ABSSI**

Toujours sur le territoire économique, il s'agit de l'approbation de la cession par la Ville de Gennevilliers à la société LCP FR DC 4 d'un ensemble immobilier sis à Gennevilliers 72-76 avenue Louis Roche – parcelles cadastrées section O n° 13 et 15, d'une superficie cadastrale d'environ 1 087 m<sup>2</sup>.

**Monsieur le Maire :** Cela ne doit pas être facile de communiquer sur le nom de l'entreprise.

**Laetitia GHIRARDI** : Juste une petite question. Je voudrais avoir des indications concernant cette société.

**Monsieur le Maire** : Qu'est-ce que vous voulez savoir ?

**Laetitia GHIRARDI** : Je ne sais pas, je cherche et je ne vois pas trop le rapport.

**Anne-Laure PEREZ** : C'est une société d'investissement d'immobilier d'entreprises qui rachète le site. Le site appartenait à une autre société, je ne sais pas si vous vous rappelez, qui faisait du stockage de meubles, ça date. Ce propriétaire a vendu son foncier. C'est un grand foncier, si vous voyez où cela se situe et il l'a revendu à cette société qui va réaménager le site, l'agrandir un peu pour réinstaller des entreprises. Il y a une très belle entreprise de Gennevilliers qui va se réinstaller, mais peut-être que Monsieur ABSSI, puisque c'est le dossier qu'il a suivi, a peut-être envie d'en dire un mot.

**Chaouki ABSSI** : Sur la parcelle de 1 087 mètres carrés, il y a la société AMP Visuel TV qui fait énormément d'événementiels sur le territoire national, et même en Europe. C'est un très grand leader sur ces métiers d'événementiel, notamment la Champions League, la Ligue de football ou de rugby, tout ce qui ne touche pas le cinéma.

**Laetitia GHIRARDI** : Merci.

**Chaouki ABSSI** : Pour la Ville, ce qui est intéressant c'est qu'elle produit énormément de travail pour les Gennevillois, elle risque d'en produire beaucoup et elle produit 40 000 piges par an sur le territoire. On a vraiment des opportunités intéressantes.

**Monsieur le Maire** : Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41.*

***U17 – Adhésion au SIGEIF de la communauté d'agglomération Val Parisis (95) au titre de la compétence Infrastructures de recharge pour véhicules électriques***  
***Rapporteur : Patrice LECLERC***

**Monsieur le Maire** : Il s'agit de l'adhésion au SIGEIF de la communauté d'agglomération Val Parisis (95) au titre de la compétence Infrastructures de recharge pour véhicules électriques. On doit, comme membre du SIGEIF, approuver cette adhésion. Vous êtes pour ? Tout le monde est pour, je vous remercie.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41.*

***U18 – Adhésion au SIGEIF de la communauté de commune de la Vallée de l'Oise et des trois forêts (95) au titre de la compétence Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)***

***Rapporteur : Jacques BRIFFAULT***

Il s'agit, conformément aux statuts du syndicat intercommunal SIGEIF, d'approuver l'adhésion de cette collectivité au titre de la compétence Infrastructures de recharge pour véhicules électriques pour la communauté de commune de la Vallée de l'Oise et des trois forêts (95).

**Monsieur le Maire :** Merci. Même vote ? Unanimité, je vous remercie.

**Vote :** Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41.

**U19 – Autorisation de signature de la convention portant accompagnement de la Ville par le CAUE92 pour la conception et l'animation d'ateliers « aménagement et construction durables » dédiés aux Directions municipales**

**Rapporteur : Isabelle TITTI DINDONG**

Il s'agit de procéder à la signature d'une convention portant accompagnement de la Ville par le CAUE92 pour la conception et l'animation d'ateliers « aménagement et construction durables » dédiés aux Directions municipales.

**Monsieur le Maire :** Merci. Pas d'intervention ? Unanimité pour ce travail sur la culture de la défense de l'environnement. Je vous remercie.

**Vote :** Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41.

**U20 – Autorisation de signature de la convention portant attribution d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets « Émergence et amplification des projets alimentaires territoriaux » du plan France Relance**

**Rapporteur : Éloi SIMON**

Il s'agit de l'autorisation de signature de la convention portant attribution d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets « Émergence et amplification des projets alimentaires territoriaux » du plan France Relance.

**Monsieur le Maire :** Même vote ? Unanimité, je vous remercie.

**Vote :** Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41.

#### **IV) – VŒUX**

**VI – Appel du conseil municipal de Gennevilliers pour l'abandon du projet de Terminal 4 de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle et pour une réelle politique nationale de lutte contre les nuisances des aéronefs**

**Rapporteur : Céline LANOISELEE**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, la Ville de Gennevilliers fait partie de l'Association Collectif d'élus pour le climat, contre le Terminal 4 de Roissy-Charles de Gaulle. Face à la mobilisation citoyenne, le 11 février 2021, le Gouvernement a annoncé l'abandon du projet. Mais, visiblement, il y a un problème entre les mots et les actes puisque le plan de prévention du bruit de l'environnement montre qu'il y a bien une augmentation du trafic aérien qui correspond au volume prévu avec la création du Terminal 4. De plus, on a constaté l'augmentation du passage des jets privés à destination du Bourget. Rappelons que les nuisances sonores ont des effets néfastes sur la santé des riverains, notamment dans le contexte des fortes chaleurs estivales qui obligent à dormir la fenêtre ouverte. Aussi, le Conseil Municipal de Gennevilliers rappelle son opposition ferme au projet de Terminal 4 de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle et appelle le Gouvernement à revoir la réglementation en matière de bruit émis par les aéronefs, notamment pour limiter le survol des zones urbaines. Merci.

CM du 28 septembre 2022

**Monsieur le Maire :** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce vœu ? Madame GHIRARDI.

**Laetitia GHIRARDI :** Oui. On comprend bien ce vœu. On est d'accord sur, effectivement, les problèmes de sonorisation des avions qui passent au-dessus, continuellement, de la Ville. Mais il y a quelque chose qui m'interroge, parce que là, on parle des avions, mais demain j'ai vu sur je ne sais plus quel journal, un entrepôt qui va se faire au niveau du Port de Gennevilliers, un gros entrepôt qui va ramener énormément de trafic de camions sur la Ville de Gennevilliers. C'est un peu deux poids deux mesures, je pense.

**Monsieur le Maire :** Non, ce n'est pas de même nature. Vous avez raison, il faut qu'on limite.

**Laetitia GHIRARDI :** Ce n'est pas de même nature, mais on va quand même avoir des camions.

**Monsieur le Maire :** Vous voulez une réponse ou pas ?

**Laetitia GHIRARDI :** Oui, je veux bien. Merci.

**Monsieur le Maire :** Sur le nombre de camions qui traversent la Ville, ce n'est pas juste, car ils ont un plan. Vous regarderez, il y a une carte qui est sur notre site qui montre les lieux où les véhicules passeront. Vous verrez qu'ils ne traversent pas la Ville. D'abord, parce que le meilleur accès pour aller au Port, il n'y a aucune voie qui traverse la Ville qui aide à passer pour aller au Port. Au pire, c'est le boulevard de Coubertin, au mieux c'est l'A15 et le mieux c'est encore l'A86. Ensuite, pour beaucoup ce seront des véhicules électriques puisque ce sont des véhicules pour travailler sur le dernier kilomètre. Les véhicules électriques sont plus silencieux, comme vous le savez. L'objectif est aussi d'envoyer, c'est aussi l'intérêt de ce projet Green Dock d'être installé aux berges de Seine, c'est aussi, à moyen terme, parce que dans un premier temps il n'y a que 15 % de trafic ce qui est, pour moi, insuffisant, par la voie fluviale, c'est aussi d'augmenter le trafic par la voie fluviale, comme commence à le faire IKEA sur l'entrepôt qui ne faisait que du camion et beaucoup de camions électriques et qui commence à mieux utiliser la voie fluviale, 3 ans après son installation. C'est notre objectif. Cela dit, là où vous avez raison, c'est que la lutte contre les avions, on doit la mener, mais on devrait la mener aussi sur la baisse du trafic. Qu'il y ait de la part de la Région et de l'État des mesures prises contre le bruit sur l'A86 et l'A15 qui sont les deux grands réseaux qui nous amènent du bruit sur la Ville. Il pourrait y avoir deux types de solutions dans un premier temps. Il y en a une, c'est diminuer le trafic, mais cela me paraît plus compliqué d'y arriver rapidement, mais il y a des essais qui ont été faits dans le Val-d'Oise sur du bitume moins bruyant avec des résultats plutôt appréciables. La Région Île-de-France pourrait financer du bitume moins bruyant sur l'A15 et l'A86, et la couverture de l'A86. Ce qu'il y a de scandaleux c'est qu'elle n'est pas du tout couverte, cette A86, sur le tronçon de Gennevilliers.

C'est vrai aussi pour Villeneuve. Ils font le gag d'arrêter le mur antibruit juste au niveau de Villeneuve, c'est-à-dire qu'ils font un mur antibruit pour les JO, mais pas pour Villeneuve. Avec le Maire de Villeneuve, on est aussi sur cette action, et avec l'ensemble des Maires : Colombes, Villeneuve et autres, on va engager une action, notre vœu en parle, mais sur le bruit de l'aéroport. L'aéroport du Bourget, en ce moment, exagère beaucoup sur le bruit. Vous regarderez les chiffres, vous verrez que ce n'est pas énorme.

D'autres interventions sur ce vœu ? Je n'en vois pas. Qui est pour ? Qui s'abstient ? 2 abstentions, 3 peut-être, on vérifiera.

***Vote : Adoptée à la majorité ; Pour : 37 ; Absentions : 3 : Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH)***

## ***V2 – Sortons le gaz et l'électricité des lois du marché !***

***Rapporteur : Éloi SIMON***

Bonsoir. Je vous lis le vœu, et si la discussion s'engage, on pourra discuter. L'inflation qui obère le pouvoir d'achat des ménages modestes en premier lieu touche aussi les collectivités locales. En effet, la spéculation autour de l'énergie a des répercussions fortes sur les finances des collectivités, ici notre Ville. Les collectivités ne sont pas concernées par les tarifs réglementés de l'énergie et affrontent de plein fouet les tarifs qui explosent. Les collectivités font face, seules, et sont prises dans des injonctions contradictoires permanentes. D'un côté, ne pas augmenter le budget de fonctionnement de plus de 1,5 % par an, ce qui concerne notre Ville, c'est la contractualisation avec l'État, tout en assumant seules, ces collectivités, la hausse du point d'indice de 3,5 points, cet été, pour les fonctionnaires. Nous sommes bien évidemment favorables à l'augmentation générale des salaires dans la fonction publique et dans le secteur privé, mais les collectivités ne peuvent pas d'un côté augmenter leurs dépenses et réduire leur budget si ce n'est au prix de la destruction des services publics. Il est apparu pourtant, lors de la crise sanitaire, que les services publics et leurs agents ont participé largement à tenir le pays debout, que leurs missions étaient essentielles. Nous ne pouvons pas accepter ces doubles discours qui finissent toujours par détruire du service public, par éloigner les citoyens de l'effectivité de leurs droits. Les Gennevilloises et les Gennevillois payent aussi le prix fort de l'énergie et les témoignages de l'augmentation de leurs factures sont nombreux. Dans une ville populaire comme celle de Gennevilliers, l'inflation est encore plus lourde, comme l'a montré une récente étude de l'INSEE. En effet, les postes de dépenses de l'alimentation, de l'habitat, de l'énergie occupent une part plus importante dans le budget des foyers modestes que dans les familles aisées. De plus, les discours sur la responsabilité collective de l'économie d'énergie sont d'autant plus insupportables pour une ville populaire comme la nôtre. Nous engageons des travaux pour lutter contre les déperditions de chaleur dans les bâtiments communaux, dans les logements. Nous mettons en œuvre des politiques innovantes pour prendre notre part dans la transition écologique, mais il faudrait en plus nous infantiliser dans notre vie quotidienne. Et là, quelques exemples : couper la Wifi, baisser un peu la clim, fermer les universités. M'Hamed BINAKDANE, je me permets, a appliqué le dernier conseil de Bruno LE MAIRE, il a mis un col roulé. On en est à ce niveau d'infantilisation du débat public sur les causes et les conséquences de l'augmentation et de la spéculation sur les tarifs de l'énergie.

Les discours déconnectés de nos gouvernants sont d'autant plus insultants quand ils refusent dans le même temps de taxer les profits et superprofits des entreprises de l'énergie qui font des bénéfices record. C'est sorti, je crois, hier ou aujourd'hui, Total va verser je ne sais plus combien de milliards, 9,2 milliards de dividendes à ses actionnaires, alors qu'il paye très peu d'impôts, évidemment. S'il y a pénurie d'énergie, il y a des profiteurs de cette pénurie.

*CM du 28 septembre 2022*

Le dogmatisme du Gouvernement BORNE est pourtant mis en porte-à-faux par Ursula VON DER LEYEN, Présidente de la Commission européenne qui a proposé, fin septembre, il y a 15 jours, de taxer les superprofits de ces entreprises, ainsi que l'économiste en chef de la Banque Centrale Européenne qui reprend cette proposition. Même l'Union européenne, et c'est dire, est moins dogmatique que MACRON.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Gennevilliers réuni le 28 septembre 2022 demande à Emmanuel MACRON de sortir le gaz et l'électricité du marché et fixer les prix en fonction de la réalité des coûts de production par EDF, permettre aux collectivités de bénéficier du tarif réglementé pour ne plus être soumises au marché, bloquer les tarifs réglementés de l'électricité et du gaz, reconnaître l'électricité et le gaz comme des biens de première nécessité et interdire les coupures, mettre en place un bouclier tarifaire pour les collectivités les plus pauvres, elles aussi victimes, comme nos concitoyens, d'une certaine précarité énergétique.

Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci. Y a-t-il des interventions ? Madame CHALAH.

**Karine CHALAH :** On va voter pour ce vœu, on est d'accord avec les mesures que vous proposez. Cela dit, on se questionne sur les travaux d'entretien qui sont faits par Gennevilliers Habitat concernant les économies d'énergie des locataires qui ne sont pas terribles, de ce que nous remontent les habitants.

**Monsieur le Maire :** Merci. D'autres interventions ? Je n'en vois pas. Qui est pour ce vœu ? L'unanimité, je vous remercie.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

## V) – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MUNICIPALES

**Monsieur le Maire :** Est-ce que vous êtes d'accord pour prendre acte des décisions municipales ? Nous prenons acte.

Avant de lever la séance, j'attire votre attention sur le communiqué des élus de la majorité municipale en soutien au Maire et aux élus du Conseil Municipal de Stains puisqu'ils ont été stigmatisés de manière intolérable. Ils ont été pris à parti, alors qu'il n'y a aucune raison de les prendre à parti, il y a vraiment quelque chose de raciste, il faut le dire, de la part des personnes. J'ai cru voir que la personne qui avait stigmatisé cette équipe est mise en examen. Une enquête est partie. Nous avons fait ce communiqué de soutien.

Je vous invite, la prochaine séance aura lieu le 16 novembre à 20h, et je vous souhaite une très bonne nuit.



Patrice LECLERC  
Maire

CM du 28 septembre 2022